

Les embâcles

Les embâcles correspondent à un amoncellement de bois dans le lit mineur du cours d'eau. Suivant leur dimension, leur inclinaison par rapport à l'axe d'écoulement, ils peuvent constituer un facteur déstabilisant pour le milieu aquatique.

Ils risquent également de provoquer la dégradation des ponts ou un débordement de la rivière dans des zones sensibles aux inondations, lorsqu'il sont charriés par les crues.



Cependant, les embâcles peuvent également contribuer à améliorer la diversité des espèces et des milieux. En effet, ils constituent des supports intéressants pour la microfaune et des zones d'habitats pour les poissons.

Selon le contexte, il convient donc de maintenir ou d'enlever les embâcles (décision au cas par cas).

Lettre du SAGE

Contact :

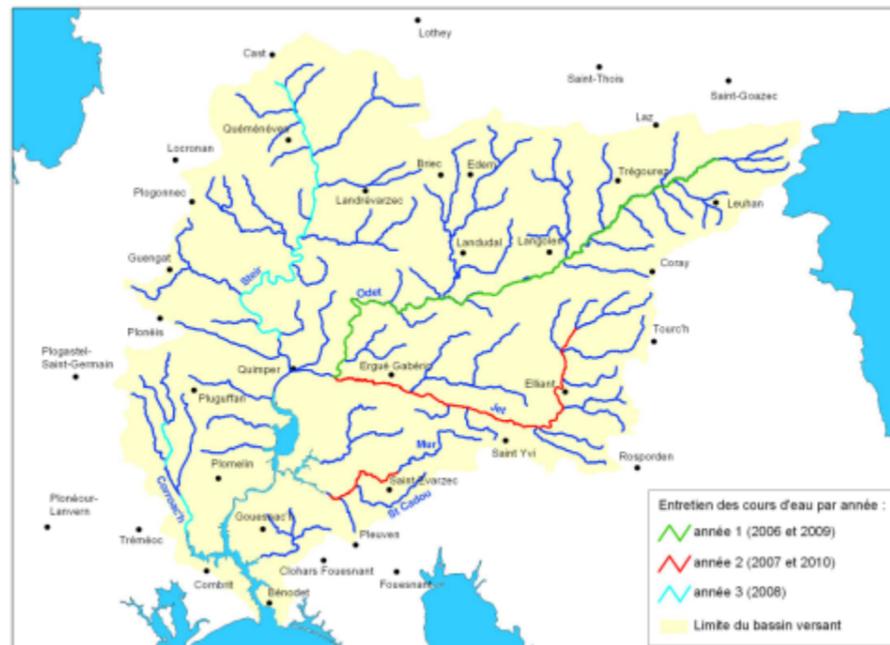
SIVALODET
Hôtel de Ville de Quimper
B.P. 1759
29107 Quimper
Tél. : 02-98-98-87-60
mathieu.jardin@mairie-quimper.fr

Publication financée avec le concours de :



⇒ Année 3 : Le Steir, affluent principal de l'Odet, conflue avec ce dernier au niveau du centre ville de Quimper. D'une longueur de près de 30 km, il représente la ressource principale pour l'alimentation en eau de Quimper et d'Ergué-Gabéric. Le ruisseau du Corroac'h, cours d'eau situé dans la partie sud du bassin versant, prend sa source sur la commune de Pluguffan pour se jeter dans l'anse de Combrit, affluent de l'estuaire de l'Odet avant de se jeter dans la mer.

Le programme pluriannuel d'intervention concernera le territoire ci-dessous :



Les techniques d'entretien

Les travaux d'entretien ne se résument pas à une perception paysagère des cours d'eau, à avoir une rivière entretenue (aspect), agréable et accessible. Les techniques d'entretien ont donc pour objectifs de respecter les enjeux identifiés sur notre territoire (patrimoine naturel, usages, protection des biens et des personnes), de façon raisonnée et cohérente.

Ces techniques sont établis dans un cahier des charges dont voici les principaux éléments :

- ⇒ Débroussaillage : léger ou sélectif (enlèvement d'une partie de la végétation annuelle)
- ⇒ Coupe raisonnée : arbres tombés en travers du cours d'eau ou menaçant de tomber (selon certaines conditions)
- ⇒ Elagage raisonné : branches basses, arbres déséquilibrés ou abimés
- ⇒ Embâcle : enlèvement non systématique (s'il présente certains risques)
- ⇒ Devenir du bois et des résidus de chantier :
 - bois et résidus de chantier non valorisable : mis en déchèterie ou déposer à bonne distance du cours d'eau
 - bois et résidus de chantier valorisable (bois de chauffage) : stocker sur place, à disposition du propriétaire

Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE

Avant l'approbation par le préfet, les documents du SAGE seront à mis à disposition du public de mi-septembre à mi-novembre, pour avis. La consultation se fera dans les mairies.



La lettre du SAGE de l'Odet

n°6 - Septembre 2006

Editorial

Sur le bassin versant de l'Odet, les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau existent depuis plus de 30 ans, principalement réalisées par les AAPPMA locales (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques).

Dans le cadre du contrat de rivière, un CRE (Contrat Restauration Entretien) a été lancé en 1999, sous la responsabilité de la Fédération du Finistère des AAPPMA. Au bout de sept ans d'existence, et avec plus de 350 km de cours d'eau restaurés et/ou entretenus (environ 100 km de rives par an, avec une rotation de trois ans par secteur), le CRE s'est arrêté fin 2005.

Afin de pérenniser cette démarche engagée depuis quelques années, le Sivalodet a décidé de prendre à son compte l'entretien des rivières, à partir de 2006. Cet entretien se limitera, pour des raisons techniques et financières, aux linéaires des principaux cours d'eau du bassin versant : l'Odet, le Steir, le Jet, le Corroac'h et le Mur - Saint Cadou (soit environ 30 km par an).

La présidente de la Commission Locale de l'Eau
Marie-Christine Coustans

Le territoire concerné

L'entretien des cours d'eau sera réalisé sur les communes adhérentes au Sivalodet, concernées par les limites du bassin versant.

Le bassin versant de l'Odet se situe en totalité sur le département du Finistère, pour une surface d'environ 715 km² (~11% du Finistère). Avec plus de 450 km de



cours d'eau sur ce territoire, le réseau hydrographique y est très largement représenté.

Le périmètre d'intervention concerne l'ensemble des communes adhérentes au Sivalodet, soit 26 au total (cf. carte ci-après). Les interventions d'entretien se réaliseront sur les cours principaux des rivières traversant ces communes.

Entretien des cours d'eau

Sommaire

- Editorial
- Le territoire concerné
- Rappels règlementaires
- La Déclaration d'Intérêt Général
 - Le programme pluriannuel
 - Les techniques d'entretien
- Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE

Directrice de la publication :
Marie-Christine COUSTANS
Présidente du SIVALODET
Présidente de la CLE

Nombre d'exemplaires :
3000 ex.

Conception et réalisation :
SIVALODET

